

LANCEMENT DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES RELIÉS AU POIDS

Québec, le 23 octobre 2006 – Le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, le ministre des Finances, monsieur Michel Audet, le président du conseil et chef de la direction de la Fondation Lucie et André Chagnon, monsieur André Chagnon, et le maire de Sherbrooke et président de l'équipe de travail pour mobiliser les efforts en prévention issue du Forum des générations, monsieur Jean Perrault, ont procédé aujourd'hui au lancement du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, intitulé *Investir pour l'avenir*. Ce plan d'action gouvernemental présente une stratégie collective pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des Québécoises et des Québécois et, par conséquent, promouvoir un Québec en santé.

« L'augmentation des cas de diabète de type 2 et leur émergence chez un nombre grandissant d'enfants, de même que l'obésité de plus en plus répandue au sein de la population sont autant d'indices qui nous pressent à agir pour contrer les problèmes reliés à la mauvaise alimentation et à la sédentarité », a expliqué le ministre Couillard. « Avec le plan d'action gouvernemental, nous voulons insuffler un vent de changement sur l'ensemble des secteurs d'activité du Québec, pour faire en sorte que partout, il soit possible d'avoir accès à une saine alimentation et d'adopter un mode de vie physiquement actif », a-t-il ajouté.

Un partenariat sans précédent

Cet important plan d'action alliant les efforts de sept ministères et de trois organisations gouvernementales est au cœur d'un partenariat sans précédent unissant le gouvernement du Québec à la Fondation Lucie et André Chagnon. Dans ce contexte, les deux partenaires s'engagent de façon paritaire à consacrer une somme minimale de 200 millions de dollars sur dix ans au financement de cette initiative gouvernementale. Ce support financier se traduira par l'ajout de 40 millions de dollars aux sommes déjà consenties annuellement par les différents ministères impliqués dans la prévention et la promotion des saines habitudes de vie. Ainsi, dès l'année 2007-2008 et ce, pour une période de dix ans, l'enveloppe de 56,3 millions de dollars allouée à cette mission gouvernementale sera majorée à 96,3 millions de dollars. Au terme de l'exercice, le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon auront donc investi quelque 960 millions de dollars dans ce secteur d'activité prioritaire.

Le ministre des Finances a souligné le caractère unique de la démarche. « Grâce à ce mode de financement nouveau, nous devenons le premier gouvernement au Canada à favoriser de telle manière la prévention et la promotion des saines habitudes de vie, au bénéfice de l'ensemble de la population. En mettant en place une enveloppe protégée et entièrement dédiée à cette mission de l'État, notre gouvernement démontre une fois de plus, aujourd'hui, sa volonté de mettre en place des mesures résolument tournées vers l'avenir », a précisé le ministre Audet.

Monsieur Chagnon a pour sa part indiqué que la participation de la Fondation à ce projet s'inscrit dans sa mission de contribuer au développement et à l'amélioration de la santé par la prévention de la pauvreté et de la maladie, en agissant principalement auprès des enfants et de leurs parents. « L'ensemble de la population du Québec peut être fière de cette réalisation. Grâce à l'importance du montant investi en partenariat et la volonté du présent gouvernement à mettre de l'avant la prévention et la promotion de la santé, ce plan d'action réussira à avoir un impact certain sur la santé des Québécoises et des Québécois », a-t-il poursuivi.

Rappelant les recommandations de son équipe de travail, monsieur Perrault s'est quant à lui réjoui que les actions préconisées soient véhiculées et mises en place par un large éventail d'intervenants. « Les mesures comprises dans le plan d'action touchent les jeunes, les familles et les différents milieux de vie. Elles ont des visées à court, moyen et long terme ainsi qu'un financement adéquat. C'est sans doute là un gage de succès. »

Des milieux de vie qui favorisent les choix santé

Plus de 70 mesures sont prévues au plan d'action gouvernemental. Ces actions sont regroupées selon cinq axes d'intervention prioritaires et visent à :

- favoriser une saine alimentation;
- favoriser un mode de vie physiquement actif;
- promouvoir des normes sociales favorables;
- améliorer les services aux personnes qui ont un problème de poids;
- favoriser la recherche et le transfert de connaissances.

Des actions aussi variées que l'instauration d'un système d'orientation et de soutien pour les personnes aux prises avec un problème de poids, le soutien aux établissements qui veulent implanter une politique alimentaire pour leur cafétéria, la poursuite d'une campagne sociétale sur les saines habitudes de vie et la mise en place d'un programme d'aide aux déplacements actifs en milieu urbain y trouvent leur place. Toutes poursuivent un même objectif : encourager des milieux de vie qui favorisent les choix santé et augmenter la compatibilité entre les saines habitudes de vie et les exigences de la vie moderne.

Le ministre Philippe Couillard a souligné l'importance accordée aux jeunes et aux familles dans le plan d'action gouvernemental : « C'est avec eux que nous parviendrons à introduire les nouveaux comportements alimentaires et la pratique de l'activité physique sur une base régulière », a-t-il précisé. Pour susciter l'adhésion de la population, le plan d'action gouvernemental mise sur la cohérence des actions. « Des messages contradictoires seraient peu efficaces, c'est pourquoi nous devons unir nos forces et agir sur tous les plans à la fois. Nous voulons donner aux personnes de tout âge le goût pour un mode de vie sain dans un environnement qui, plus que jamais, encouragera ce choix. Nous avons en main un plan à la mesure de nos ambitions », a conclu monsieur Couillard.

Source :

Direction des communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour renseignements :

Isabelle Merizzi
Attachée de presse du ministre
de la Santé et des Services sociaux
(418) 266-7171

Michel Rochette
Attaché de presse du ministre des Finances
(418) 643-5270

Manon Pepin
Chef, Communications et relations publiques
Fondation Lucie et André Chagnon
(514) 380-2001 poste 1046

Guyline Hébert
Attachée politique
Cabinet de la mairie de Sherbrooke
(819) 821-5969